

A partir de quel âge faut-il choisir un médecin traitant ?

Les enfants, à partir de l'âge de 16 ans, doivent choisir leur propre médecin traitant, qui peut être ou non le même que celui de leurs parents. Si ce choix est libre, le formulaire de déclaration de médecin traitant doit toutefois, jusqu'à leur 18e anniversaire, être signé par le père, la mère ou le titulaire de l'autorité parentale. [En savoir plus sur le parcours de soins coordonné](#) [1]

URL source: <http://www.enim.eu/questions-reponses/partir-de-quel-age-faut-il-choisir-medecin-traitant>